



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

#### Subventions pour congrès, colloques et autres manifestations

#### Rapport n° CP/2013/842

#### Service gestionnaire :

Service du budget et de la dette

#### Résumé :

Le présent rapport concerne une demande de subvention présentée par l'association Objectif Climat.

#### ➤ **Association Objectif Climat**

L'association Objectif Climat organisera l'édition 2013 des « Rendez-vous Citoyens du Climat » dans le Bas-Rhin du 7 novembre 2013 au 30 janvier 2014.

Des représentations théâtrales suivies d'un échange avec les élèves auront lieu dans deux collèges bas-rhinois en novembre. La conférence des « Rendez-vous Citoyens du Climat » se déroulera en janvier 2014 et aura pour thème la réduction des émissions de gaz à effet de serre en ville. D'autres événements auront lieu comme la projection d'un film et un spectacle de théâtre sur le thème du climat.

Le budget prévisionnel se présente ainsi :

#### **DEPENSES**

Achats	150,00 €
Location	1 470,00 €
Honoraires	12 056,00 €
Transport et hébergement	900,00 €
Communication	2 700,00 €
Services extérieurs	1 750,00 €
Charges de personnel	4 680,00 €
Charges fixes de fonctionnement	1 034,00 €
Valorisation du bénévolat	1 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>25 740,00 €</b>

#### **RECETTES**

Conseil Général du Bas-Rhin	3 000,00 €
Communauté Urbaine de Strasbourg	7 000,00 €
Région AREA	3 000,00 €
Autres subventions	9 240,00 €
Sponsors	2 500,00 €
Valorisation du bénévolat	1 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>25 740,00 €</b>

Une participation financière de 3 000 € est sollicitée de notre assemblée.

Conformément à la délibération de notre assemblée du 10 décembre 2012, l'aide est diminuée de 4% par rapport à la dernière subvention accordée.

Il est proposé d'attribuer une subvention de **2 880 €**.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention à l'organisme ci-dessus (montant à déterminer).*

Strasbourg, le 21/10/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL